



Compromis de vente d'un fond de commerce

Par **mike974**, le **17/03/2009** à **16:19**

Bjr , je suis propriétaire d' un snack et souhaite le vendre. J'ai signé un compromis de vente avec une personne , mais nous avons omis de faire apparaitre une date butoire du compromis. Puis-je faire un avenant au compromis , si oui , de quelle façon je peut le rédiger pour y inclure une date de fin de compromis.

Par ailleur , le future acquéreur à monter son dossier avec deux organismes de prêt. Ceux-ci doivent se réunir en commission fin Mars ou début Avril pour donner une réponse.

Une semaine après avoir signé ce compromis , des personnes ont visité mon snack et sont très intéressées. Elles étaient prêtes à me laisser un chèque de réservation! Le fait est que si je casse le compromis actuel , je crois savoir que je suis redevable d'une indemnité à la personne avec qui j'ai signé. Savez-vous à quel pourcentage s'élèverai cette indemnité? Les personnes très interressées m'ont même proposées de rompre ce compromis , de payer pour moi l'indemnité en question et de resigner un nouveau compromis avec eux , de peur de voir l'affaire leur passer sous le nez. Que doit-je faire? Pouvez-vous me conseiller SVP ?

Merci et a bientôt.